

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0009157

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 722 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : IL-IL-1 Said

Date de naissance : 01-12-1949

Adresse : Cite' Qulad Ziane app 15 imm H casablanca

Tél. : 06.59.80.83.60

Total des frais engagés : 5.81.10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26

Nom et prénom du malade : YAHN I Zabid

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : affeo ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 12.3.2

Signature de l'adhérent(e) : Yahni

Le : 1.11.2022



Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/10/2021	G	1	2000	DR. Meryem SERGHINI MEDICINE GÉNÉRALE 192 Bd Ibn Tachfine Casablanca Tél: 06620389
3/11/2021	Cont G			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	MONTANT DE LA FACTURE
PHARMACIE JIHANE RHAZOUAHI Radia Ep. BSIRI Centre Commercial La Cité Ouled Ziane Casablanca Télé: 0522 69 5	26/10/29	192,60
	08/11/29	262,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 B 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتورة مريم السرغيني

Docteur Meryem SERGHINI

الطب العام

MEDECINE GENERALE

شارع ابن تاشفين

132 Bd Ibn Tachfine Casablanca

© 022 62 03 89

26/11/2022
الدار البيضاء في
Casablanca

YAHNI - Zanbida.

52,80
x2

22,00

127,60

Dr. Meryem SERGHINI
MEDECINE GENERALE
132, Bd. Ibn Tachfine Casablanca
Tel.: 0522 62 03 89

Adrès AVIS
du Médecin

SV

رسومات

LOT: M0795
PER: 06/2024
PPV: 52,80DH

LOT: M0795
PER: 06/2024
PPV: 52,80DH

22,00

Cedol

Zephel 500 x 10f

PHARMACIE JIHANE
RHAZOUANI Nadia Ep. BSIRI
2^e Centre Commerciale Cité Ouled Ziane
Casablanca
Tél.: 0522 69 55 15

الدكتورة مريم السرغيني

Docteur Meryem SERGHINI

الطب العام

MEDECINE GENERALE

شارع ابن تاشفين

132 Bd Ibn Tachfine Casablanca

0 022 62 03 89

YAHNI Toubida.

89,50

x 2

D3 NOR M.

(S)

15 g/1J x 8 moi

PHARMACIE JAD
RHAZOUANI Nadia
28, Centre Commercial Cite
Casablanca
Tél.: 0522 60 55

Lot:
A consommer
avant le:
PPC : 89,50 DH

Lot:
A consommer
avant le:
PPC : 89,50 DH

73,50

Forlax (S)

M. S. Alseair x

URINAL

16 p x 2 / J

252,10

Dr. Meryem SERGHINI
MEDECINE GENERALE
132, Bd. Ibn Tachfine Casa
Tel : 0522620389

